

# Compte rendu de la séance du 01 avril 2016

**Président :** BATIFOULIER Vivien

**Secrétaire :** ANDRAUD Maxime

**Présents :** Monsieur Jacques CHASTAING, Monsieur Serge PAPA, Monsieur Michel LASCAUX, Monsieur Jean-Pierre ARMAND, Monsieur ALBERT BADEUIL, Madame Sabrina TARDIEU, Madame Odette AMAT, Madame Annie CABANTOUS, Monsieur Sébastien BARRES, Monsieur Maxime ANDRAUD

**Excusés :**

**Absents :**

**Réprésentés :**

## Ordre du jour:

- Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2015 ;
- Affectations des résultats de 2015 ;
- Approbation des budgets prévisionnels 2016 ;
- Vote des taux de taxes locales 2016 ;
- Questions diverses.

## Vote du compte administratif 2015 Commune :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BATIFOULIER Vivien,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par BATIFOULIER Vivien après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	42 110.82			30 222.06	42 110.82	30 222.06
Opérations exercice	178 691.15	209 658.38	149 399.20	231 523.24	328 090.35	441 181.62
Total	220 801.97	209 658.38	149 399.20	261 745.30	370 201.17	471 403.68
Résultat de clôture	11 143.59			112 346.10		101 202.51
Restes à réaliser	82 762.40	63 667.41			82 762.40	63 667.41
Total cumulé	93 905.99	63 667.41		112 346.10	82 762.40	164 869.92
Résultat définitif	30 238.58			112 346.10		82 107.52

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de

roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

### **Vote du compte de gestion 2015 Commune :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BATIFOULIER Vivien,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

## **Affectation du résultat de fonctionnement 2015 Commune :**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 112 346.10 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	30 222.06
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	76 293.17
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>82 124.04</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2015</b>	<b>112 346.10</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	<b>112 346.10</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	30 238.58
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	82 107.52
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2015</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

## **Vote du compte administratif assainissement 2015 :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BATIFOULIER Vivien,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par BATIFOULIER Vivien après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		11 770.29		5 425.00		17 195.29
Opérations exercice	150.00	763.00	1 099.90	1 186.00	1 249.90	1 949.00
<b>Total</b>	<b>150.00</b>	<b>12 533.29</b>	<b>1 099.90</b>	<b>6 611.00</b>	<b>1 249.90</b>	<b>19 144.29</b>
Résultat de clôture		12 383.29		5 511.10		17 894.39
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		<b>12 383.29</b>		<b>5 511.10</b>		<b>17 894.39</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>12 383.29</b>		<b>5 511.10</b>		<b>17 894.39</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

## **Vote du compte de gestion assainissement 2015 :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BATIFOULIER Vivien,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

### **Affectation du résultat de fonctionnement assainissement 2015 :**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 5 511.10 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	5 425.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>86.10</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2015</b>	<b>5 511.10</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	<b>5 511.10</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	5 511.10
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2015</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

## **Approbation du budget prévisionnel 2016 Commune :**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 de la commune :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 298 411.52 €

Dépenses et recettes d'investissement : 355 480.14 €

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	298 411.52 €	298 411.52 €
<b>Section d'investissement</b>	355 480.14 €	355 480.14 €
<b>TOTAL</b>	653 891.66 €	653 891.66 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2016 de la commune arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	298 411.52 €	298 411.52 €
<b>Section d'investissement</b>	355 480.14 €	355 480.14 €
<b>TOTAL</b>	653 891.66 €	653 891.66 €

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

## **Approbation du budget prévisionnel 2016 Assainissement :**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 du service d'assainissement :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 7 121.10 €

Dépenses et recettes d'investissement : 13 146.29 €

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	7 121.10 €	7 121.10 €
<b>Section d'investissement</b>	13 146.29 €	13 146.29 €
<b>TOTAL</b>	20 267.39 €	20 267.39 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2016 du service assainissement arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	7 121.10 €	7 121.10 €
<b>Section d'investissement</b>	13 146.29 €	13 146.29 €
<b>TOTAL</b>	20 267.39 €	20 267.39 €

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

## **Vote des taux de taxes locales 2016 :**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré le Conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :**

Taux d'imposition 2016:

Taxe d'habitation : 18,33 %  
Taxe foncière (bâti) : 15,00 %  
Taxe foncière (non bâti) : 84,40 %  
CFE : 28,97 %

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 9

Contre : 1

Abstention : 1

## **Questions diverses :**

- Liquidation judiciaire de Mme WALLET Sandrine arrêté ; la majorité de la dette dûe à été réglée ;
- Réunion prévue à l'Eglise pour la 4<sup>e</sup> Tranche de travaux de restauration prévue le mardi 5 avril à 14 h30 ;
- Réunion avec Cantal Ingénierie et Territoire et le Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement prévue le 21 avril pour les projets de rénovation du groupe scolaire et la construction du bâtiment communal ;
- Réunion CCAS pour vote du compte administratif et budget prévisionnel le 9 avril à 10h30 ;
- Ne serait-il pas judicieux d'acquérir un défibrillateur ? offres de prix à demander. Dans le cas où la commune disposerait d'un défibrillateur, il faudra désigner des personnes de la Commune disponibles et que celles-ci suivent une formation 1er secours ;
- Que fait t'on de la dalle des anciens sanitaires du camping ? il faut la casser ;
- L'Association Explorons l'Alagnon nous sollicite concernant le camping pour un séjour avec des enfant dans le cadre d'un programme d'éducation qui aura lieu le 7 juin prochain ;
- La CCPM organise le 13 mai prochain une journée professionnelle organisée par l'agence Sirventès autour de ses 20 ans et pour laquelle la communauté de communes est invité à témoigner, cette manifestation uar lieu à la salle polyvalente d'auriac-L'Eglise ;
- Coupures de courants intermittentes sur Le Bourg, Chavagnac et Villeneuve. Chavagnac a aussi un problème de connexion internet ;
- Par rapport au budget de la commune il faut renégocier le contrat de téléphonie et internet ; les frais sont trop élevés ;
- Relancer l'entreprise Gouze pour l'Eglise ;
- Penser à élaborer le bulletin municipal.